



VOTRE COMMUNE VOUS INFORME

Une école qui s'adapte aux besoins de la population et à l'évolution de la société



Avec 25,6% de sa population ayant moins de 20 ans, la Commune de Val-de-Ruz présente l'un des plus hauts taux d'enfants et de jeunes du canton. C'est un signe réjouissant quant à la santé de notre Commune qui attire de nombreuses familles qui s'y établissent durablement.

La proximité des centres urbains, la qualité de vie, l'attractivité de son marché immobilier, l'importance de la vie associative et ses infrastructures sont des atouts reconnus par celles-ci.

Le Conseil communal est particulièrement attaché à mettre en place un environnement qui tienne compte des besoins des familles et leur évolution. Dans ce sens, l'école est l'une des priorités de son programme de législature. Cette école se doit d'être au service de l'élève en mettant en place les conditions cadres favorables à ses apprentissages et à son épanouissement.

Le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR), qui accueille 2035 élèves (dont une quarantaine de Valangin) répartis dans 13 collèges, n'est plus administré depuis la fusion par un syndicat intercommunal. Il dépend directement du Conseil communal et est géré par une direction pédagogique qui travaille dans un esprit de collaboration étroite et fructueuse avec le dicastère de l'éducation.

Lieu de vie apprenant et de développement de la citoyenneté, l'école a le souci d'offrir une prise en charge de qualité et adaptée à tous ses élèves avec leurs différences et leurs besoins particuliers. C'est bien dans ce sens qu'avec les enseignants, la direction travaille à mettre en place de nouveaux modèles intégratifs, cohérents, adaptés à l'environnement particulier des collèges et aux besoins des élèves. Ces modèles doivent permettre à l'élève de se préparer à sa formation professionnelle et à son entrée dans l'âge adulte. Ainsi, un certain nombre de services complémentaires à l'enseignement, tels que les devoirs surveillés, le coaching d'élèves, d'enseignants et de parents, des soirées d'échanges entre parents et professionnels, ou encore des contacts avec les entreprises, sont proposés.

C'est aussi pourquoi la Commune de Val-de-Ruz, qui confie encore plus de 300 élèves de Montmollin, Chaumont, Savagnier, Engollon et Fenin-Vilars-Saules au syndicat de l'éorén (école obligatoire de la région Neuchâtel), a souhaité, lorsque les conditions sont favorables, intégrer un maximum de ces enfants au CSVR.

Dès lors, à partir de la rentrée scolaire 2014, le collège de Vilars sera rattaché au CSVR et ses élèves poursuivront leur cursus à la Fontenelle dès le Cycle 3. Ainsi, la volée de Savagnier et de la Côtière, qui entrera en 8^e année en 2014, sera la dernière à effectuer ce cycle au collège du Mail.

Enfin, aucun changement n'est prévu pour les élèves de Chaumont et de Montmollin, les conditions de scolarisation actuelles de ces élèves restant les plus adaptées en matière de déplacement.

Anne-Christine Pellissier, conseillère communale

Actualités

Mesures hivernales – rappel

Pendant la période hivernale, soit du 1^{er} novembre au 31 mars de chaque année, il est interdit de stationner sur les rues, trottoirs et places communales de l'ensemble des localités de la commune, de 23h00 à 07h00 afin de permettre le déneigement des chaussées.

La liste des endroits où les propriétaires de véhicules peuvent stationner ces derniers de 18h00 à 07h00 est consultable sur notre site internet (www.commune-val-de-ruz.ch). L'arrêté détaillé est aussi affiché sur les tableaux officiels situés à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane.

Pour plus de renseignements, l'administration des travaux publics et des forêts se tient à votre disposition au 032 886 56 35 ou à l'adresse: tp.val-de-ruz@ne.ch.

Votations fédérales

En date du 9 février 2014, le peuple est appelé aux urnes pour trois objets fédéraux:

- L'Arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire;
- L'initiative populaire «Financer l'avortement est une affaire privée»;
- L'initiative populaire «Contre l'immigration de masse».

Nous rappelons ici les possibilités offertes au citoyen pour lui permettre l'exercice du droit de vote:

- Vote par correspondance par voie postale (dépôt de l'enveloppe en courrier B jusqu'au mardi précédent la votation, ensuite par courrier A jusqu'au vendredi, heure de fermeture du bureau de poste ou levée de boîte aux lettres);
- Vote par correspondance par dépôt dans les boîtes aux lettres communales. Les deux villages desservis par un guichet sont équipés d'une boîte sécurisée, relevée régulièrement jusqu'au dimanche du jour de la votation à 10h00;
- Vote par le Guichet Unique jusqu'au samedi midi;
- Vote au bureau électoral unique à Cernier - Epervier 6, le dimanche de 10h00 à midi;
- Vote au domicile sur demande jusqu'au dimanche à 11h00, pour les personnes malades ou handicapées.

Le contrôle des habitants établit volontiers directement les demandes de contrat au guichet unique (GU) à tous les guichets, aux personnes munies de leur carte d'identité. La chancellerie d'Etat transmet ensuite les documents nécessaires pour utiliser les diverses prestations du GU.

Anniversaire et jubilés

En février 2014, Jean-Perrin Jacqueline à Vilars, Jeanneret-Grosjean Elisabeth à Fontaines, ainsi que Hilty Peter à Fontaines fêtent leur 90 ans.

Réception des jeunes citoyens et nouveaux habitants

C'est dans la bonne humeur et une ambiance sympathique que s'est déroulée la soirée des jubilés, des jeunes citoyens, des personnes naturalisées ainsi que des nouveaux arrivants, le mercredi 18 décembre 2013 à Fontaines. Près de 200 citoyens se sont retrouvés autour d'un apéritif dinatoire préparé par un traiteur de la région. Ce fut également l'occasion pour le Conseil communal de transmettre le message des Autorités et pour différents services administratifs de se présenter.

Facturation des taxes

En raison de la mise en place de la Commune de Val-de-Ruz, un certain retard a été pris au niveau de la facturation, ce qui a occasionné l'envoi de différentes taxes 2013 sur une même période. En effet, la taxe déchets, la facture d'eau ainsi que la taxe d'exemption relative aux personnes non incorporées au corps des sapeurs-pompiers vous ont été envoyées récemment ou vous parviendront prochainement.

Pour l'avenir, le Conseil communal réfléchit à une solution permettant que cette situation ne se présente plus. Ainsi, il pourrait être envisagé un échelonnement sur l'année pour l'envoi de l'ensemble des taxes communales.

Des informations supplémentaires vous seront transmises dans un prochain numéro de Val-de-Ruz Info.

Vie pratique

Vitesse adaptée, aussi en faisant du ski ou du snowboard

Près de 1,7 million de Suisses pratiquent le ski et 350'000 le snow-

board. Environ 66'000 d'entre eux sont accidentés chaque année. En ski, la majorité des blessures touchent les genoux et la tête. Viennent ensuite les épaules et la partie supérieure des bras. En snowboard, les personnes se blessent aussi aux avant-bras et aux mains.

Dans 90% des cas, les skieurs ou les snowboarders sont eux-mêmes responsables de l'accident. Souvent, ils n'adaptent pas leur vitesse et leur style de glisse à leurs aptitudes et aux conditions.

Conseils pour des sports de neige en toute sécurité:

- faites contrôler votre matériel avant chaque saison, ajuster les fixations et resserrer les vis, si nécessaire;
- portez un casque de sports de neige bien adapté à votre tête et conforme à la norme EN 1077. Les snowboarders devraient également porter des protège-poignets;
- suivez un cours dans une école de sports de neige et améliorez votre technique en suivant les conseils de professionnels;
- respectez les règles de la FIS;
- adaptez votre vitesse et votre style de glisse à vos capacités et aux conditions des pistes.

Plus d'informations sur les sports d'hiver sur www.bpa.ch.

Pavoisement

Pour information, l'administration de la gérance du patrimoine pavoise les bâtiments communaux avec guichet à l'occasion des manifestations ordinaires suivantes:

- le 1^{er} mars;
- le 1^{er} août;
- le 27 novembre (en souvenir du vote populaire favorable pour la fusion);
- votations et élections.

Les bâtiments communaux concernés sont les maisons de commune à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane. Le pavoisement consiste en la pose de trois drapeaux (Commune de Val-de-Ruz, Etat de Neuchâtel et Confédération) trois jours avant et trois jours après la manifestation.

Pour les manifestations villageoises, un pavoisement est organisé dans la localité concernée.

Il est à relever que le Conseil communal est compétent pour ordonner de pavoiser en d'autres circonstances que celles énumérées ci-dessus ou pour y déroger.

Manifestations

Connaissance du Monde

Dans le cadre du partenariat qui nous lie avec «Connaissance du Monde», nous avons le plaisir d'annoncer la projection du film de Mario Introia «Brésil – un jardin pour la planète» le **mercredi 12 février 2014 à 20h00** à la salle de spectacles de Fontainemelon. Vente des billets à l'entrée de la salle. Informations sous www.connaissancedumonde.com.

Cafés vaudruziens

Afin de donner la possibilité aux citoyens de la Commune de s'exprimer de vive voix, le Conseil communal a décidé d'organiser une fois par trimestre les «Cafés vaudruziens». Ils consistent à échanger des points de vue ou autres questions autour d'un café dans un établissement du Val-de-Ruz.

La première édition se tiendra le **lundi 3 février 2014 de 19h30 à 21h00** à l'Hôtel de la gare à Montmollin.

Le Conseil communal se réjouit de passer un moment agréable et convivial en votre compagnie.